Image not found or type unknown

Jugement de non conciliation

Par **myriam Segura**, le **03/05/2017** à **12:02**

bonjour

Je suis séparer depuis 02/2016 nous sommes passer en non conciliation en date de 22/11.2016.
A ce jour Monsieur ne respecte pas le jugement il n' a pas commencer a régler les dettes ce qui m'a apporter de nouveaux soucis.
Il y a un conflit concernant notre enfant de 9 ans(monsieur retrouve toujours a redire lorsqu'il doit le prendre(il me dit qu'il faut compter les périodes de vacances en heures et non en jours,veut toujours me le ramener plus tôt que prévue,le nourri que de sandwich,mon fils reste dans sa chambre) Monsieur vie chez ses parents et sa mère ne supporte pas mon fils.
Mon avocate est au courant de tout ceci mais elle ne fait rien.
A ce jour l'avocate de Monsieur n'a toujours pas assigner pour le divorce.
Je ne comprend pas pourquoi mon avocate ne le fait pas
Je ne sais plus trop ce que je peux faire pour que les choses avances
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés